



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 48083

Texte de la question

M. Maxime Gremetz tient à faire part à M. le ministre du travail et des affaires sociales de son indignation concernant les moyens budgétaires accordés au centre hospitalier universitaire d'Amiens, suite aux décisions gouvernementales. Il lui indique que le taux directeur pour cet hôpital a été fixé autoritairement et sans concertation avec les personnels médicaux et non médicaux, au taux de 1,04 %, soit un déficit budgétaire de 8 millions de francs. Il attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur cette décision qui aboutira à une diminution de 40 postes à temps partiel. Alors que des besoins nouveaux devraient absolument se concrétiser par sept emplois supplémentaires pour le respect des règles de sécurité dans les salles de réveil, ainsi que par trois postes supplémentaires pour la sécurité incendie, il trouve irresponsable que le ministère de la santé et les organismes de tutelle n'aient pas alloué des crédits à la hauteur des besoins. Il lui signale qu'il en va de même dans d'autres services où des priorités ne seront pas respectées, comme du manque d'effectifs en médecins. Une telle décision aggravera les conditions de travail du personnel et remettra en cause des avantages acquis, ce qui est inadmissible. Il tient à cet égard à lui rappeler le conseil d'administration, à l'unanimité, avait voté en 1991 l'urgence de créer 534 postes pour le CHU d'Amiens. Il lui indique que la décision de réduire encore le nombre de postes et de personnel ne fait que confirmer les préoccupations de son ministère et du gouvernement, à savoir : l'obsession comptable de réduire à la calculatrice les crédits hospitaliers alors que la mission de l'hôpital a pour objet de répondre aux besoins de santé publique et de qualité des soins. Il l'informe que le CHU de Caen qui a, en tous domaines, les mêmes caractéristiques que celui d'Amiens dispose d'un effectif de 1 400 emplois de plus que celui d'Amiens, entraînant pour les malades une plus grande qualité et de meilleures conditions de travail pour les personnels soignants et non soignants. Il lui rappelle que tous les documents officiels confirment que la Picardie et le département de la Somme, sont parmi les plus en retard en matière de santé. Le Président de la République, en visite en Picardie, n'avait-il pas pris l'engagement que les ministères devaient accorder des mesures de rattrapages ! Il confirme que rien ne peut justifier un tel budget. Il lui rappelle qu'il a proposé à l'Assemblée nationale d'augmenter les recettes de la sécurité sociale et du budget des hôpitaux en taxant les capitaux spéculatifs, ce qui rapporterait 167 milliards à la sécurité sociale, de définir une véritable politique de prévention et qualité des soins, d'un système hospitalier public prenant en compte l'intérêt des personnels et des usagers, de définir des droits et des pouvoirs nouveaux pour les personnels hospitaliers pour une gestion efficace. Il lui demande d'intervenir pour augmenter le budget et accorder au CHU les moyens financiers correspondants aux besoins des personnels et des malades.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48083

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 653